

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

**Constitution du pool national d'Experts / Formateurs de
Formateurs du PNDC**

**Programme National de Développement des Compétences des
gestionnaires des Aires Protégées et des Leaders communautaires
à Madagascar**

1. Contexte

Le Projet de Renforcement de Compétences (PRC, 2024 – 2026) a pour objectif de transformer le capital humain en levier de conservation durable, aligné aux priorités nationales du Ministère de l'Environnement et de Développement Durable (MEDD). Le projet est financé par la Fondation Hempel et mis en œuvre par la FAPBM.

Le PRC inclut la mise en place du Programme National de Développement des Compétences (PNDC) des Gestionnaires des Aires protégées et des Leaders communautaires, conçu comme un dispositif national appelés à être institutionnalisé sous le leadership du MEDD, avec l'appui d'un Comité de pilotage, et en collaboration avec les autres ministères et partenaires concernés. Le programme s'appuie notamment sur des Référentiels Métier-Compétences (RMC), une bibliothèque nationale de modules, des parcours de professionnalisation, des mécanismes d'évaluation et de reconnaissance des acquis ainsi qu'un dispositif national et territorial de formateurs.

Avec l'assistance technique du cabinet TekFutura, la FAPBM engage la constitution d'une première cohorte d'Experts / Formateurs de Formateurs (Experts/FDF) nationaux, qui constituent le premier niveau de garantie technique et pédagogique. Ils auront pour rôle d'appuyer la consolidation des contenus, l'harmonisation des approches pédagogiques et des pratiques d'évaluation, la préparation des formateurs locaux et régionaux, ainsi que la supervision et la capitalisation des formations pilotes, dans une perspective d'amélioration continue et de mise à l'échelle nationale du programme.

2. Objet de l'AMI

Le présent AMI vise à identifier et sélectionner une première cohorte de professionnels disposant d'une expertise reconnue dans les domaines de compétences couverts par douze (12) modules socles retenus pour la phase pilote du PNDC.

Les experts retenus intégreront un parcours de qualification PNDC destiné à harmoniser les standards, les méthodes et les pratiques avant leur habilitation comme Experts/FDF dans les domaines reconnus.

3. Rôle des Experts/FDF nationaux

Selon leur domaine d'expertise, les Experts/FDF pourront contribuer à :

- consolider, adapter et actualiser les contenus techniques du PNDC ;
- assurer la cohérence entre les RMC, les référentiels de perfectionnement, les situations professionnelles et les activités de formation ;
- participer à la préparation et à la Formation de Formateurs ;
- accompagner et conseiller les formateurs régionaux ;
- coanimer, observer ou superviser des formations et expérimentations pilotes ;
- contribuer à l'évaluation des compétences ;
- analyser les retours d'expérience et proposer des améliorations ;
- participer à l'actualisation progressive des modules, outils et standards du PNDC ;
- contribuer à l'intégration de nouveaux besoins et domaines de compétences.

La mobilisation des Experts/FDF s'effectuera en fonction des besoins, des domaines de qualification et des activités prévues dans le cadre du PNDC.

4. Architecture du pool national

Les profils recherchés pourront provenir d'experts nationaux, de personnes ressources spécialisées, d'organisations gestionnaires d'aires protégées, d'institutions publiques, d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche, de centres de formation, d'ONG, d'associations, de projets ou programmes de conservation, ainsi que de plateformes ou réseaux professionnels disposant d'une expertise reconnue dans les domaines prioritaires du PNDC.

Profil	Domaine d'expertise	Modules / champ principal <u>à titre indicatif</u>
Profil 1	Gouvernance institutionnelle, pilotage stratégique, management et leadership	M1 – Gouvernance des Aires Protégées et cadre institutionnel ; M12 – Leadership, management et éthique
Profil 2	Planification, gestion adaptative, suivi-évaluation et capitalisation	M2 – Planification et gestion adaptative ; M11 – Suivi-évaluation et capitalisation
Profil 3	Suivi écologique, biodiversité, données, SIG/SMART et outils numériques	M3 – Suivi écologique, biodiversité et gestion des données
Profil 4	Surveillance, contrôle, application de la loi, sécurité et opérations de terrain	M4 – Surveillance, contrôle et application de la loi
Profil 5	Gestion des feux, risques, résilience et adaptation climatique	M5 – Gestion des feux et risques
Profil 6	Restauration écologique, reboisement et gestion des habitats	M6 – Restauration des habitats et reboisement
Profil 7	Communication professionnelle, collaboration et transmission de l'information	M7 – Communication professionnelle, collaboration et transmission de l'information
Profil 8	Finance de conservation, gestion administrative et financière, mobilisation de ressources et montage de projets	M8 – Finance de conservation et mobilisation de ressources
Profil 9	Cogestion, gouvernance communautaire, participation et médiation	M9 – Approche communautaire et cogestion
Profil 10	Développement socio-économique durable, AGR, filières et moyens de subsistance	M10 – Développement socio-économique durable

Un candidat peut manifester son intérêt pour un ou plusieurs domaines lorsque son expérience et ses références permettent d'en démontrer la maîtrise.

5. Profils d'expertise recherchés

Profil 1 – Gouvernance institutionnelle, pilotage stratégique, management et leadership

Modules principaux à titre indicatif : M1 et M12

Expertise recherchée notamment dans :

- gouvernance des Aires Protégées ;
- cadres institutionnels et réglementaires ;
- pilotage stratégique ;
- gouvernance multi-acteurs ;
- concertation et redevabilité ;
- management d'équipes ;
- leadership ;
- prise de décision ;
- conduite du changement ;
- éthique, intégrité et inclusion.

Profil 2 – Planification, gestion adaptative, suivi-évaluation et capitalisation

Modules principaux à titre indicatif : M2 et M11

Expertise recherchée notamment dans :

- planification stratégique et opérationnelle ;
- PAG, PTA et outils de programmation ;
- gestion adaptative ;
- cadres de résultats et indicateurs ;
- suivi-évaluation ;
- tableaux de bord et analyse des écarts ;
- reporting orienté résultats ;
- capitalisation et retour d'expérience ;
- utilisation des résultats pour la décision.

Profil 3 – Suivi écologique, biodiversité, données, SIG/SMART et outils numériques

Module principal à titre indicatif : M3

Expertise recherchée notamment dans :

- suivi écologique et biodiversité ;
- protocoles d'inventaire et de suivi ;

- collecte et contrôle des données ;
- SIG, GPS/GNSS et géoréférencement ;
- SMART ou outils équivalents ;
- collecte mobile et outils numériques ;
- traitement, analyse et représentation des données ;
- qualité, traçabilité et sécurisation des données.

Profil 4 – Surveillance, contrôle, application de la loi, sécurité et opérations de terrain

Module principal à titre indicatif : M4

Expertise recherchée notamment dans :

- surveillance des Aires Protégées ;
- organisation des patrouilles ;
- documentation des menaces et incidents ;
- procédures de signalement et de contrôle ;
- réglementation et application du cadre applicable ;
- collecte et préservation des éléments factuels ;
- sécurité opérationnelle ;
- analyse des risques et procédures de terrain.

Profil 5 – Gestion des feux, risques, résilience et adaptation climatique

Module principal à titre indicatif : M5

Expertise recherchée notamment dans :

- prévention et gestion des feux ;
- analyse et cartographie des risques ;
- dispositifs de prévention ;
- organisation des interventions ;
- sécurité des personnes et des opérations ;
- gestion des risques naturels et environnementaux ;
- résilience des écosystèmes ;
- adaptation au changement climatique ;
- retour d'expérience après incident.

Profil 6 – Restauration écologique, reboisement et gestion des habitats

Module principal à titre indicatif : M6

Expertise recherchée notamment dans :

- restauration écologique ;
- reboisement et régénération ;

- restauration d'habitats ;
- diagnostic des sites dégradés ;
- choix des techniques et espèces ;
- pépinières et plantations ;
- lutte contre l'érosion ;
- suivi des travaux et contrôle qualité ;
- suivi des résultats de restauration.

Profil 7 – Communication professionnelle, collaboration et transmission de l'information

Module principal à titre indicatif : M7

Expertise recherchée notamment dans :

- communication professionnelle orale et écrite ;
- transmission fiable, claire et traçable de l'information ;
- briefing, débriefing, restitution et compte rendu professionnel ;
- rédaction de notes, fiches, comptes rendus et rapports synthétiques ;
- écoute active, reformulation et feedback ;
- communication et collaboration entre équipes de direction, techniques, terrain et communautaires ;
- adaptation des messages aux différents publics, niveaux de responsabilité et contextes ;
- utilisation adaptée des outils et canaux de communication professionnelle ;
- confidentialité, éthique, circulation et sécurisation de l'information.

Profil 8 – Finance de conservation, gestion financière, mobilisation de ressources et projets

Module principal à titre indicatif : M8

Expertise recherchée notamment dans :

- finance de conservation ;
- planification et gestion budgétaire ;
- articulation activités–ressources–budget ;
- suivi de l'exécution financière ;
- mécanismes et sources de financement ;
- mobilisation de ressources ;
- partenariats financiers ;
- développement et montage de projets ;
- notes conceptuelles et propositions de financement.

Profil 9 – Cogestion, gouvernance communautaire, participation et médiation

Module principal à titre indicatif : M9

Expertise recherchée notamment dans :

- gouvernance communautaire ;
- cogestion des ressources naturelles ;
- VOI, COBA et organisations communautaires ;
- mobilisation et participation communautaires ;
- facilitation et concertation ;
- médiation et prévention des conflits ;
- règles locales, accords de cogestion et mécanismes de gouvernance ;
- redevabilité communautaire et suivi des engagements ;
- gestion des conflits d'usage et dialogue multi-acteurs ;
- participation des femmes, des jeunes et des groupes concernés ;
- relations entre communautés, gestionnaires, autorités et partenaires ;
- inclusion, équité et gouvernance des initiatives collectives.

Une attention particulière sera portée à l'expérience de terrain en gouvernance communautaire, cogestion, facilitation et médiation.

Profil 10 – Développement socio-économique durable, AGR, filières et moyens de subsistance

Module principal à titre indicatif : M10

Expertise recherchée notamment dans :

- développement local et moyens de subsistance durables ;
- AGR et filières ;
- diagnostic socio-économique participatif ;
- analyse de faisabilité d'initiatives économiques ;
- marchés, débouchés et chaînes de valeur ;
- structuration et gouvernance d'initiatives économiques communautaires ;
- modèles économiques simples et viabilité des activités ;
- partenariats économiques et dispositifs d'appui ;
- écotourisme et activités compatibles avec les objectifs de conservation ;
- analyse des risques environnementaux et sociaux ;
- inclusion économique des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables ;
- suivi des résultats économiques, sociaux et environnementaux ;
- articulation entre conservation et développement socio-économique ;

- principe de sauvegarde sociale et environnementale.

6. Conditions générales d'éligibilité

Les candidats présenteront :

- une expérience professionnelle significative dans le domaine sollicité ;
- en principe, **au moins 8 années d'expérience pertinente**, dont environ 5 années directement liées au domaine d'expertise ;
- une formation ou qualification cohérente avec le champ d'expertise ;
- des réalisations, responsabilités ou productions permettant d'apprécier le niveau de maîtrise ;
- une connaissance des contextes d'Aires Protégées, de conservation, de gestion des ressources naturelles ou de domaines directement associés au profil ;
- une capacité à analyser et traiter des situations professionnelles concrètes ;
- une expérience de transmission, formation, facilitation, mentorat ou accompagnement ;
- une bonne capacité de communication et de travail avec des professionnels adultes ;
- une connaissance du contexte malagasy et une capacité de contextualisation ;
- une disponibilité pour les activités du parcours de qualification, les FDF, les pilotes et les activités de capitalisation ;
- une capacité de mobilité selon les besoins du PNDC.

L'expérience en APC, ingénierie pédagogique, andragogie et Formation de Formateurs sera valorisée dans l'appréciation du dossier.

La maîtrise professionnelle du français est requise. La maîtrise du malagasy et/ou de langues locales constitue un atout important selon les publics et contextes d'intervention.

Des profils techniques ou communautaires disposant d'une expérience particulièrement significative pourront être appréciés au regard de leurs réalisations, responsabilités et niveau réel de maîtrise.

7. Dossier de manifestation d'intérêt

Le dossier comprendra :

1. une lettre de manifestation d'intérêt, précisant le ou les profils sollicités ;
2. un CV détaillé et actualisé ;
3. une présentation des principales expériences professionnelles directement liées au domaine ;
4. les expériences de formation, facilitation, accompagnement ou mentorat ;
5. les copies des diplômes, certificats ou qualifications pertinentes ;
6. des références de missions, réalisations, productions ou interventions significatives ;
7. les coordonnées de personnes ou organisations de référence, lorsque disponibles ;

Le candidat indiquera clairement le ou les domaines pour lesquels il souhaite être évalué.

8. Processus de sélection

Phase 1 – Évaluation documentaire : 60 points

Grille d'évaluation documentaire

Critère	Points
Expertise technique dans le ou les domaines sollicités	25
Expérience professionnelle appliquée au domaine, aux AP, à la conservation ou aux domaines connexes	15
Réalisations, productions, responsabilités et capacité de résolution de situations professionnelles	8
Expérience de transmission, formation, facilitation, mentorat ou accompagnement	5
Connaissance du contexte malagasy et capacité de contextualisation	4
Disponibilité, mobilité, langues, posture et engagement	3
TOTAL	60

Le seuil indicatif de présélection pour l'entretien est fixé à 36/60, avec une attention particulière au niveau d'expertise technique dans le domaine sollicité.

Pour l'ensemble des profils, l'évaluation privilégie la maîtrise du domaine d'expertise et la capacité à la mobiliser dans des situations professionnelles.

Phase 2 – Entretien et mise en situation : 40 points

Grille d'entretien et de mise en situation

Critère	Points
Maîtrise technique appliquée à une situation professionnelle	15
Analyse, diagnostic et proposition de solutions adaptées	8
Capacité à transmettre et à rendre l'expertise accessible	7
Contextualisation et compréhension des publics du PNDC	5
Communication, posture, collaboration et engagement	5
TOTAL	40

La mise en situation est adaptée au domaine de candidature et apprécie également la capacité du candidat à transmettre son expertise.

Le classement final sera établi sur 100 points.

Un score global de 70/100 constitue le seuil indicatif d'intégration au parcours de qualification, sous réserve de la couverture et de la complémentarité recherchées au sein du pool.

9. Parcours de qualification des Experts/FDF

Les experts sélectionnés intégreront un parcours commun de qualification comprenant notamment :

- appropriation du PNDC ;
- appropriation des RMC et des référentiels de perfectionnement ;
- harmonisation des standards techniques et pédagogiques ;
- renforcement en APC et andragogie ;
- préparation de séquences et ressources de formation ;
- évaluation des compétences ;
- Formation de Formateurs ;
- mise en situation ;
- observation et feedback ;
- participation à des pilotes ou situations équivalentes ;
- appréciation des capacités techniques et pédagogiques.

À l'issue de ce parcours, l'habilitation précisera les domaines et modules pour lesquels l'Expert/FDF est qualifié.

10. Fonctionnement et évolution du pool

Le premier pool de 10 Experts/FDF correspond aux 12 modules socles retenus pour la phase pilote, consolidés à partir des quatre RMC. Ces 12 modules constituent le socle prioritaire à traiter et à expérimenter dans le cadre du pilote. Les RMC demeurent la base de référence des compétences du PNDC ; les analyses de gaps et les retours des pilotes pourront conduire à l'identification de modules ou parcours complémentaires.

Le vivier national pourra évoluer en fonction :

- des résultats des diagnostics et analyses des écarts de compétences ;
- des enseignements issus des pilotes ;
- de l'évolution des métiers et de leurs variantes ;
- de l'actualisation des référentiels ;
- de l'émergence de nouveaux enjeux techniques, technologiques ou environnementaux ;
- de nouveaux besoins de développement des compétences.

L'intégration au pool constitue une qualification mobilisable selon les besoins du PNDC. Les interventions feront l'objet de modalités spécifiques selon la nature, la durée et le lieu des missions.

11. Intégrité et transparence du processus

Les candidatures seront appréciées selon les mêmes critères et les mêmes étapes de sélection.

Les personnes intervenant dans l'évaluation déclareront les éventuelles relations professionnelles, contractuelles, hiérarchiques ou personnelles susceptibles d'interférer avec l'appréciation d'un dossier.

Chaque candidature sera traitée selon les principes de :

- équité ;
- transparence ;
- confidentialité ;
- impartialité ;
- traçabilité ;
- intégrité.

12. Modalités de soumission

Les dossiers doivent être transmis à : recrutement@tekfutura.com

Objet du courriel : AMI – Pool national Experts/FDF PNDC – Profil n° [XX]

Date de traitement de candidatures pour la première cohorte : 10 octobre 2026

Les candidatures resteront ouvertes jusqu'à fin octobre 2026. Toutefois, afin de permettre la mobilisation rapide des Experts / Formateurs de Formateurs nationaux nécessaires aux prochaines étapes du PNDC, notamment la préparation des formations de formateurs, l'appui aux sites pilotes et la finalisation des dispositifs pédagogiques, les candidatures reçues jusqu'au 10 octobre 2026 seront traitées en priorité pour la constitution de la première cohorte.

Les candidats présélectionnés pourront être invités à un entretien ou à une courte mise en situation pédagogique. La participation à cet appel ne garantit pas la sélection automatique. La FAPBM se réserve la possibilité de constituer une liste principale et une liste complémentaire d'Experts / Formateurs de Formateurs nationaux mobilisables selon les besoins du PNDC.